

Pensionskasse Alcan Schweiz

Rapport succinct sur l'exercice 2024

Rétrospective de l'année 2024

Zurich, en avril 2025

Pensionskasse Alcan Schweiz a réalisé en 2024 une performance positive de 4,37% (4,58% l'année précédente) sur la fortune moyenne. En moyenne, les caisses de pension suisses ont réalisé des performances d'environ 7,6% (environ 5,5% l'année précédente). En raison de sa part élevée, le portefeuille Cashflow Management Bond domine, et a contribué à hauteur d'environ 80% à la performance en raison de la tendance à la baisse des taux d'intérêt. Comme nous l'avons déjà expliqué dans des rapports annuels précédents, nous détenons ces obligations jusqu'à leur échéance et leur évaluation respective en fin d'année est d'une importance secondaire. Les 20% restants ont été principalement réalisés par l'immobilier. Les actions suisses ont obtenu un résultat négatif ; avec 2,4%, leur part est faible dans le portefeuille global. Le mandat Pimco a été abandonné et les parts d'Avadis Immobilier ont encore été réduites. Le cash-flow matching a continué à être développé à partir des retours financiers.

Le taux de couverture est passé de 116,5% au 31.12.2023 à 117,0% au 31.12.2024. Cela montre la bonne situation financière de Pensionskasse Alcan Schweiz.

La réserve de fluctuation de valeurs correspond à son montant cible et est donc entièrement constituée.

Du conseil de fondation

Élections au conseil de fondation : Des élections du conseil de fondation pour la période du 1^e janvier 2025 au 31 décembre 2028 ont eu lieu. Franz Brühlmann (sortant) et Urs Fischer (nouveau) ont été élus représentants des retraités. Hans Lüchinger a quitté le conseil de fondation au 31 décembre 2024, à la fin de la période de son mandat. Hans Lüchinger était membre du conseil de fondation depuis 2016 en tant que représentant des retraités. Il s'est en outre impliqué en tant que membre de la commission de placement. Le conseil de fondation remercie Hans Lüchinger pour son engagement constant en faveur de Pensionskasse Alcan Schweiz et de ses assurés actifs ainsi que de ses bénéficiaires de rentes et lui adresse ses meilleurs vœux pour son avenir.

Liquidation partielle 2011 : L'expert en prévoyance professionnelle a révisé en 2024 son rapport sur la liquidation partielle 2011 sur la base des décisions du 19 décembre 2023 de l'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS). Le nouveau plan de répartition a été approuvé par le conseil de fondation et les anciens assurés ainsi que les bénéficiaires de rentes en ont été informés. En février 2025, la procédure de liquidation partielle 2011 a pu être clôturée pour une partie des personnes concernées et les paiements correspondants ont été effectués aux caisses de pensions qui leur ont succédé.

Deux parties ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS) concernant la liquidation partielle de 2011 ; la procédure de recours est encore en suspens. Pour les assurés

des parties opposantes, la liquidation partielle est toujours ouverte. Le conseil de fondation a décidé de constituer une provision non technique pour tenir compte des risques de procès.

Étude ALM : la stratégie de placement a été adaptée sur la base de l'étude ALM réalisée au printemps 2024. Le mandat de Cash-Flow-Matching a été étendu en un mandat de Cash-Flow-Matching et de Duration-Matching, de sorte qu'en plus de la liquidité des paiements de rentes, les risques d'intérêt soient également couverts. Le reste de la fortune est investi dans des liquidités, des obligations, de l'immobilier indirect et des actions suisses.

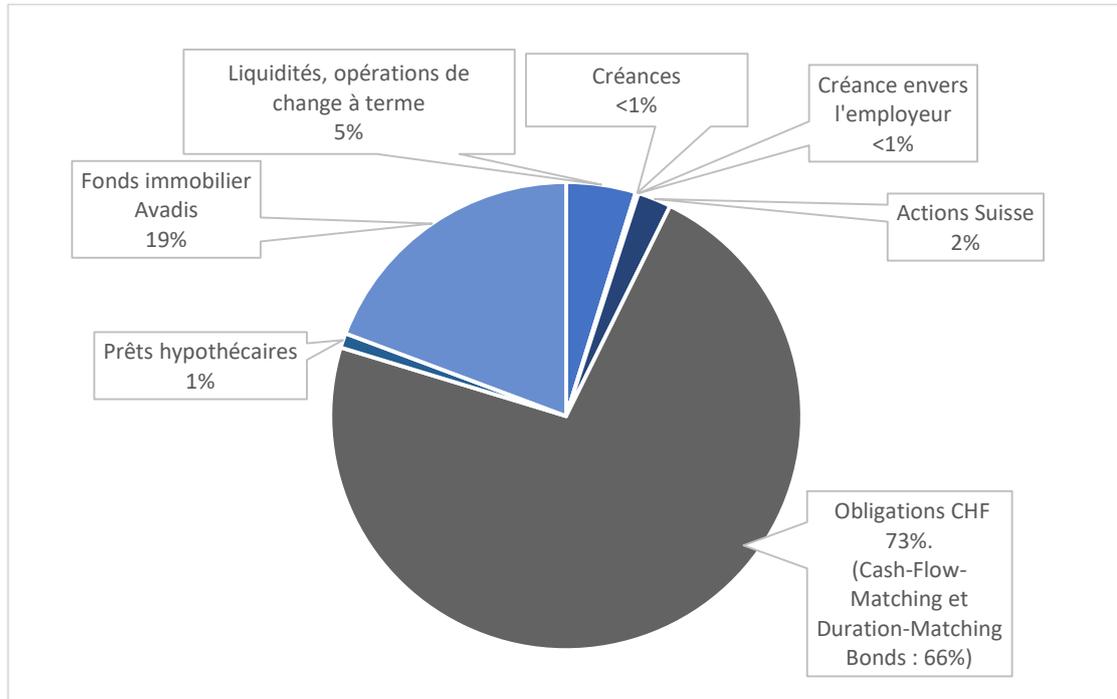


Illustration1 Allocation d'actifs

Source : comptes annuels PK Alcan Schweiz, bilan 31.12.2024

Modèle de participation : Suite à l'étude ALM, le conseil de fondation a commencé à élaborer un modèle de participation des bénéficiaires de rentes aux fonds libres. Une répartition des fonds libres n'est possible qu'à condition que les droits issus de la liquidation partielle de 2011 puissent être honorés. A cet égard, une estimation doit être effectuée pour les procédures en suspens. L'élaboration du modèle de participation se poursuivra en 2025.

Contribution Agreement : En raison de la modification de la stratégie de placement en 2024 et du passage à la courbe des taux SST pour l'évaluation des engagements de rente, le Contribution Agreement avec l'entreprise est en cours de révision. Ces modifications ainsi que le modèle de participation prévu doivent être pris en compte de manière appropriée.

Remerciements

Le conseil de fondation remercie le comité de placement et les collaborateurs de Swiss Life Pension Services ainsi que la gérante pour leur travail professionnel et engagé en 2024.

Bilan et compte de résultats au 31.12.2024

La comptabilité du bilan et du compte de résultat est effectuée selon les principes d'évaluation Swiss GAAP RPC 26. Pour l'évaluation des capitaux de prévoyance, la Pensionskasse Alcan Schweiz utilise les bases techniques LPP 2020 comme tables de génération et la courbe des taux du Swiss Solvency Test. Le taux d'intérêt technique correspondant à la courbe des taux est de 0,36% (année précédente : 0,70%).

Vous trouverez les comptes annuels complets en ligne sous www.pkalcan.ch

BILAN

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
ACTIONS		
Placements de la fortune	640'973'427	656'348'710
Actifs transitoires	1'652'712	1'297'545
Total des actifs	<u>642'626'139</u>	<u>657'646'255</u>

PASSIF

Dettes	45'049'902	45'700'734
Comptes de régularisation passifs	21'620	26'540
Réserve de cotisations de l'employeur	11'527'023	11'527'023
Provisions non techniques	17'300'000	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	486'248'925	515'545'823
Réserve de fluctuation de valeurs	79'675'339	84'174'873
Capital de la fondation, fonds libres	2'803'330	671'261
Total du passif	<u>642'626'139</u>	<u>657'646'255</u>

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	37'359	43'494
Prestations réglementaires	-42'753'720	-44'584'943
Dissolution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	29'296'898	27'152'074
Charges d'assurance	-8'663	-9'022
Résultat net du placement de la fortune	28'406'826	30'470'823
Constitution de provisions non techniques	-17'300'000	0
Autres produits / charges	603'532	-1'999'571
Charges administratives	-649'697	-557'352
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	4'499'535	-9'844'241
Excédent de recettes	<u>2'132'069</u>	<u>671'261</u>

Organes de la caisse au 31.12.2024

Membres du Conseil de fondation

Samuel Neukomm, Zurich ZH	Président	01.11.2023 - 2024
Hans Lüchinger, Uitikon ZH	Vice-président	2021 - 2024
René Rechsteiner, Effretikon ZH	Membre	2021 - 2024
Franz Brühlmann, Küsnacht ZH	Membre	2021 - 2024

Direction

cmp egliada s.a.	Ursula May	depuis le 01.01.2022
cmp egliada s.a.	Nicole Pickel	depuis le 01.01.2022

Administration de la caisse/bureau

Swiss Life Pension Services	Carla Fernandez	Admin./Chef de mandat
Swiss Life Pension Services	Sandra Wettstein	Administration

Comité de placement

Jérôme Couture, Montréal, Canada	01.04.2022 - 2024
Jamie Forster, Montréal, Canada	2021 - 2024
Samuel Neukomm, Zurich ZH	01.11.2023 - 2024
Hans Lüchinger, Uitikon ZH	2021 - 2024

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel : Libera AG, Zurich
Expert exécutant : Benno Ambrosini

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Conseiller

Lean Solution - Urs Peter Fischer

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

Données relatives à l'effectif des assurés au 31.12.2024

	2024	2023
Assurés actifs	1	2
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	881	936
Rentes d'invalidité	32	39
Rentes de conjoint/partenaire	726	742
Rentes d'enfants	7	12
Total des bénéficiaires de rentes	1'646	1'729

Résultat du rapport actuariel au 31.12.2024

Libera SA a établi une expertise actuarielle au 31 décembre 2024. Libera SA confirme ce qui suit :

- Sur la base de l'évaluation complète des risques, il en résulte au 31 décembre 2024 un risque faible à moyen pour la stabilité financière à long terme de la caisse de pension.
- Toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Au 31 décembre 2024, Pensionskasse Alcan Schweiz offre une sécurité suffisante pour qu'elle puisse remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e al. 1 LPP.